

MOLDAVIE

Tous les voyages vers la Moldavie sont strictement déconseillés.

Notre pays figure sur [la liste des pays rouges](#) pour la Moldavie. Ainsi, les citoyens belges et les étrangers en provenance de la Belgique sont interdits d'entrée sur le territoire moldave. Cela ne s'applique pas aux déplacements pour des raisons professionnelles.

Plus d'informations sur le [site](#) du SPF Affaires étrangères

Mesures à respecter en Moldavie

- Le port du masque couvrant le nez et la bouche est obligatoire dans les lieux publics fermés et les transports en commun.
- Les personnes de plus de 63 ans sont soumises à des restrictions de circulation.
- Les rassemblements de plus de 50 personnes sont interdits.
- Interdiction de se rassembler en groupes de plus de 3 personnes dans des parcs publics.
- Les bars et restaurants, les commerces et les attractions touristiques restent entièrement ouverts.

La liste des mesures évolue en permanence. Il convient de se renseigner au préalable sur les règles à respecter.

Mesures économiques - Covid-19

Mesures pour les entreprises :

- La date limite de paiement de l'impôt sur le revenu par les entrepreneurs pour le premier trimestre 2020 a été reportée du 25 mars au 25 juin 2020, ainsi que la date limite de déclaration et de paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe foncière, de la taxe foncière et de la taxe locale.
- La date limite de dépôt de la déclaration de revenus des citoyens est repoussée du 30 avril au 29 mai 2020, ainsi que la date limite pour enquêter sur les cas d'infractions fiscales et douanières ou pour enquêter sur les plaintes / recours introduits la période d'urgence a été soumise.
- La date limite de remise des états financiers 2019 est reportée du 30 avril au 29 mai 2020. L'obligation d'effectuer l'audit obligatoire des états financiers individuels 2019, hors entités d'intérêt public, est supprimée.
- Dans le même temps, la Commission réunie pour des situations exceptionnelles a approuvé l'introduction du moratoire sur tous les contrôles étatiques jusqu'au 1er juin 2020. Pendant cette période, le contrôle fiscal, financier et qualité des produits / services, des paramètres technologiques et / ou des exigences spécifiques suspendu. Ainsi que la vérification du respect des normes de protection du travail.

Aides à la population :

Le gouvernement de la République de Moldova a approuvé le projet de loi sur certaines mesures d'aide à la population pendant l'état d'urgence :

- Pendant l'état d'urgence, les personnes, y compris celles qui sont rentrées de l'étranger, qui sont enregistrées comme chômeurs dans les subdivisions territoriales pour l'emploi, reçoivent une aide au chômage mensuelle de 2775 lei, même si elles n'ont pas la période de cotisation requise pour bénéficier des prestations de chômage, conformément à la législation applicable.
- Pour les chômeurs qui bénéficient déjà d'une allocation de chômage ou qui ont droit à une allocation de chômage pendant la période d'urgence, pour un montant inférieur à 2775 lei, la différence sera compensée entre le montant de l'aide au chômage octroyé et le montant de 2775 lei la date d'entrée en vigueur de la présente loi et jusqu'à la levée de l'état d'urgence.